

209C0409
FR0000033003-FS0170

16 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX

(Euronext Paris)

Par courrier du 16 mars 2009, la société anonyme de droit belge Sofina (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 mars 2009, par suite d'une acquisition d'actions TOUAX sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOUAX et détenir 257 112 actions TOUAX représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 682 981 actions représentant 5 138 846 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.